Bastia
CITÀ DI CULTURA

CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI U 16 DI LUGLIU DI U 2026

—

CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 JUILLET 2026

Rapport n°10

Sustegnu à l'associ culturali per u 2026

Soutien aux associations culturelles pour l'année 2026

Le tissu associatif constitue l'une des richesses majeures de la vie culturelle bastiaise. Par leur engagement quotidien, leur capacité d'innovation et leur ancrage dans les quartiers, les associations participent activement à la vitalité de la cité, au renforcement du lien social et à l'épanouissement des habitants.

À travers son projet de politique culturelle, la Ville de Bastia affirme sa volonté d'accompagner et de soutenir des associations porteuses de sens, qui contribuent à faire vivre le territoire, à encourager la participation citoyenne et à favoriser l'accès de tous à la culture.

La collectivité porte une attention particulière aux initiatives qui valorisent les singularités culturelles de Bastia, la langue et la culture corses, qui constituent un axe structurant de sa politique culturelle, les échanges méditerranéens, ainsi qu'aux projets favorisant la rencontre entre les publics, la transmission des savoirs et l'ouverture à la diversité des expressions artistiques.

La Ville soutient également les structures qui développent des actions d'éducation artistique et culturelle, qui accompagnent les pratiques amateurs, qui favorisent l'émergence de nouveaux talents, l'engagement de la jeunesse dans la vie culturelle ou qui contribuent à la structuration du secteur culturel local et des industries culturelles et créatives.

Cette ambition se traduit par un accompagnement multiforme : aides financières, soutien logistique, prêt de matériel, mise à disposition d'espaces ou encore accompagnement des projets. Au-delà du financement, la Ville entend agir comme un partenaire engagé auprès des acteurs associatifs.

Une attention particulière est portée aux projets développés dans les quartiers et aux initiatives favorisant la proximité avec les habitants. De nombreux événements et festivals investissent ainsi les équipements municipaux, notamment le Centre Culturel Alb'Oru, lieu ressource pour la création, la médiation et les pratiques culturelles, mais également l'espace public à travers des propositions hors les murs qui contribuent à irriguer l'ensemble du territoire communal.

Le règlement des aides

Les demandes de subventions font l'objet d'une analyse qualitative fondée sur une grille d'évaluation permettant d'apprécier la pertinence, la faisabilité et l'intérêt général des projets présentés. Cette analyse vise à garantir la transparence et l'équité de traitement entre les porteurs de projets.

Les critères d'appréciation prennent notamment en compte :

- la contribution du projet à la valorisation de la langue et de la culture corses ;
- son rayonnement et son impact sur le territoire, tant sur les plans culturel, social, économique que touristique ;
- l'ancrage territorial de la structure et sa participation à la vie culturelle bastiaise ;
- la qualité du projet artistique ou culturel, son originalité, son caractère innovant et sa capacité à renouveler les pratiques et les esthétiques ;
- la solidité de la gouvernance, la cohérence du projet et la capacité de la structure à le mettre en œuvre ;
- les actions menées en direction des publics, notamment les démarches de médiation culturelle, d'éducation artistique et culturelle, ainsi que les initiatives favorisant l'accès à la culture pour les publics éloignés ;
- la capacité du projet à développer des partenariats et à mobiliser d'autres sources de financement ;
- l'engagement de la structure en faveur du développement durable, de l'inclusion, de l'égalité et de la responsabilité sociale.

Une attention particulière est portée aux projets favorisant la participation citoyenne, la transmission des savoirs, le développement des pratiques amateurs, l'émergence artistique, ainsi que la rencontre entre les habitants et les œuvres. La Ville veille également à soutenir des initiatives qui contribuent à faire vivre les quartiers, à renforcer la cohésion sociale et à valoriser les singularités culturelles de Bastia et de son territoire.

L'attribution des subventions résulte d'une appréciation globale des projets au regard de ces différents critères et de leur adéquation avec les orientations de la politique culturelle municipale.

L’intervention de la Ville s’articule notamment autour :

- Des festivals et événements structurants qui participent au rayonnement de Bastia ;
- Des lieux de diffusion, de création, de formation et de transmission ;
- Des associations de pratiques amateurs ;
- Des compagnies artistiques professionnelles ou en voie de professionnalisation ;
- Des associations œuvrant dans le champ de l’éducation artistique, culturelle et populaire ;
- Des structures accompagnant l’émergence des musiques actuelles ;
- Des associations et compagnies développant des projets autour de la langue et de la culture corses ainsi que des cultures méditerranéennes ;
- Des structures favorisant l’innovation culturelle, les pratiques numériques et le développement des industries culturelles et créatives ;
- Des initiatives favorisant l’inclusion, la participation citoyenne, l’engagement de la jeunesse et la rencontre entre les habitants.

Les associations soutenues ont en commun leur volonté de s’adresser au plus grand nombre, de développer des actions de médiation culturelle, de proposer une politique tarifaire accessible et de s’inscrire durablement dans le développement culturel du territoire.

Elles participent également à la mise en œuvre des grandes orientations de la politique culturelle municipale : démocratisation culturelle, soutien à la création, transmission, valorisation de la langue corse, ouverture méditerranéenne, développement des pratiques artistiques et accompagnement des publics, notamment les plus jeunes.

Les priorités soutenues par les attributions proposées :

- La langue et la culture corses, à travers l'accompagnement de structures œuvrant dans les domaines du théâtre, de la littérature, de la transmission et des pratiques culturelles insulaires.
- L'ouverture méditerranéenne, notamment par le soutien aux festivals, rencontres et projets favorisant les échanges culturels à l'échelle du bassin méditerranéen.
- La jeunesse et l'éducation artistique et culturelle, grâce aux associations développant des actions pédagogiques, des projets de médiation et des parcours culturels à destination des enfants et des adolescents.
- La création contemporaine et l'émergence artistique, en accompagnant les artistes, compagnies et structures en voie de professionnalisation ainsi que les nouvelles formes de création.
- Les industries culturelles et créatives, à travers le soutien aux initiatives numériques, audiovisuelles, multimédias et aux projets favorisant l'innovation culturelle.
- La proximité et la cohésion sociale, par l'accompagnement d'actions développées dans les quartiers et favorisant la participation des habitants à la vie culturelle.

Une répartition financière au service d'un double objectif : rayonnement et proximité

Les propositions d'attribution de subventions aux associations culturelles (hors Conservatoire de musique et Centre culturel Una Volta) s'élèvent à 173 500 € et se répartissent comme suit :

I. Soutien aux associations structurantes

Ces structures portent des projets culturels d'envergure, des manifestations reconnues ou des programmations régulières tout au long de l'année. Elles participent à l'attractivité du territoire, à la diversité de l'offre culturelle et au rayonnement de Bastia à l'échelle régionale, nationale et méditerranéenne.

Le montant total des subventions proposées aux associations structurantes s'élève à 113 000 €, soit près de 65 % de l'enveloppe globale.

Cette part importante traduit la volonté de la Ville de soutenir des événements et structures de référence qui contribuent au rayonnement culturel de Bastia, à son attractivité et à son ouverture sur la Méditerranée.

Il est rappelé que, par délibération du Conseil municipal du 12 février 2026, le Festival des Rencontres du Cinéma Italien a déjà bénéficié d'une subvention de 27 500 € au titre de l'exercice 2026, ainsi que l'association Théâtre Alibi pour un montant de 35 000 €.

II. Soutien aux autres associations

La Ville de Bastia accompagne également un large éventail d'associations qui participent à la richesse de la vie culturelle locale : associations de pratiques amateurs, projets de proximité, actions d'éducation artistique et culturelle, initiatives citoyennes, compagnies émergentes et structures d'éducation populaire.

Par leur présence sur le terrain et leur capacité à mobiliser les habitants, ces acteurs contribuent au dynamisme culturel de la cité et au renforcement de la cohésion sociale.

Le montant total des subventions proposées à ces associations s'élève à 60 500 €, soit près de 34 % de l'enveloppe globale.

Cette répartition traduit la volonté municipale de maintenir un équilibre entre le soutien aux structures de rayonnement et l'accompagnement des initiatives de proximité qui participent quotidiennement à la vie culturelle bastiaise.

Par cette politique de soutien, la Ville de Bastia réaffirme son ambition culturelle : une culture accessible, exigeante, populaire, innovante et profondément ancrée dans son territoire. Les subventions proposées permettent d'accompagner les acteurs qui font vivre la culture au quotidien, renforcent l'attractivité de la ville, soutiennent la création et la transmission, favorisent l'accès de tous aux pratiques culturelles.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver l'attribution de subventions aux associations culturelles au titre de l'année 2026 pour un montant total de 173.500 € comme indiqué dans le tableau récapitulatif joint en annexe.
- D'inscrire la somme de 173.500 € au budget primitif 2026 compte 6574 sous fonction 33.
- D'approuver les conventions annuelles de partenariat entre la Ville et les associations Jeunesses Musicales de Méditerranée, les Musicales de Bastia et l'association Arte Mare.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions annuelles de partenariat 2026 entre la Ville de Bastia et les associations Jeunesses Musicales de Méditerranée, les Musicales de Bastia et l'association Arte Mare.
- D'approuver l'avenant financier de l'association U Teatrinu
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant financier de l'association U Teatrinu
- D'approuver l'avenant financier de l'association le Rezo.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant financier de l'association le Rezo
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.